

PLACE DE PARIS

BUREAU CENTRAL
DE RECRUTEMENT

Annexe de REUILLY
63, Boulevard Diderot
PARIS (12°)

Légion Etrangère **POLONAIS**
ACTE D'ENGAGEMENT (DURÉE DE LA GUERRE)

nommé TERHELTAUB Mendel Fişzel
pour la LÉGIION ÉTRANGÈRE (Titre Étranger)

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE 1940 s'est présenté
devant NOUS, Marcel Coudert, Intendant Militaire Adjoint,
M. TERHELTAUB Mendel, âgé de 34 ans, exerçant la profession de
Lynotipiste, résidant à Paris 41 rue de Montsouris
canton d. 14° Arr., département de la Seine,
fils de Israël et de Jacoubowitz Hélène
domiciliés à Lodz (Pologne).

LEQUEL a déclaré vouloir s'engager pour servir au titre étranger dans la Légion étrangère
et, à cet effet, nous a présenté :

1° Un certificat délivré sous la date du 8 MAI 1940 par le Colonel Decrouez, commandant
le bureau central de recrutement de la Seine, et constatant que M. Terheltaub
n'est atteint d'aucune infirmité, qu'il réunit la taille et les autres conditions requises pour servir
dans la Légion étrangère ;

2° Son bulletin de naissance (a déclaré ne pas le posséder) et être né le 28/II.1906
à Lodz (Pol.)

3° Certificat de bonne vie et mœurs délivré par : C.P. quartier de la route et
4° C.I. 1421097 Felix Montcouage 30/9/39

NOUS, Intendant Militaire,
après avoir reconnu la régularité des pièces produites par M. Terheltaub
lui avons donné lecture :

- 1° Des articles 1^{er} et 4 de l'Ordonnance du 10 Mars 1831 ;
- 2° De l'article 2 du décret du 14 Septembre 1864 relatif à la durée de l'engagement ;
- 3° De l'article 9 de l'Instruction du 14 Mai 1932 relative à l'insoumission, lequel ordonne de
poursuivre comme insoumis les engagés qui ne se rendent pas à leur destination dans les délais prescrits ;
- 4° Des articles 1, 2, 3, 5 et 6 du décret du 29 Avril 1937 relatif à la résiliation des engage-
ments dans la Légion étrangère ;
- 5° De la décision ministérielle du 3 Septembre 1939 autorisant les engagements dans la
Légion étrangère pour la durée de la guerre.

Après quoi nous avons reçu l'engagement de M. Terheltaub
lequel a promis de servir avec honneur et fidélité pendant la durée de la guerre.

Le contractant a promis également de suivre le corps, ou toute fraction du corps, partout où
il conviendrait au Gouvernement de l'envoyer.

Lecture faite à M. Terheltaub du présent acte, il a signé avec nous.

SIGNALEMENT DE M. TERHELTAUB

Poids : 68 K°
Taille : 1m 70
Cheveux : bruns
Sourcils :
Yeux : bleus
Front :
Nez :

Menton :
Visage : rond
Dentition : bonne
Marques particulières :

Renseignements physiologiques complémentaires

L'intéressé :

M. Terheltaub



Marcel COUDERT,
Intendant Militaire Adjoint.

XIV^e ARRONDISSEMENT

COMMISSARIAT DE POLICE

DES QUARTIERS

SANTÉ ET PETIT-MONTROUGE

Paris, le 30 SEPT 1939 19

COMMISSARIAT DE POLICE
DES QUARTIERS
No
DE LA SANTÉ & DU PETIT-MONTROUGE

NOUS, Charles **CECCALDI**, Commissaire de Police de la Ville de Paris, plus spécialement chargé des Quartiers Santé et Petit-Montrouge

Signalement :

Agé de 38 ans
Taille de 1 m. 70 cent.
Cheveux bruns
Front fort
Sourcils
Yeux bleus
Nez courbe
Bouche
Barbe
Menton rond
Visage oval
Teint mat
Marques particulières

Sous la responsabilité de M^{me} Jean Sauvage

Amateur. rue Leferre n° 32. rue Montrouge. 14
et M^{me} Eugène Louis. 59. V. de Verte. 14

Certifions que M^{me} - E. Cerkeltant
Mendel. Fiszol. née 1905. à Lodz

réside dans notre quartier depuis 1936. et en France
depuis 1932

que, pendant ce temps, sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent Certificat sur sa demande,
pour lui servir

Engagement Volontaire.

Signature du Réquérant :

M. Sauvage
Eugène
Louis

Et les témoins et le requérant ont signé avec nous.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,



[Handwritten signature]

7909

7909

--BUREAU CENTRAL DE RECRUTEMENT DE LA SEINE --CENTRE DE VINCENNES

Je soussigné *Zerkelhaub Mendel*

Nationalité *Polonaise*

I°.- Etre né le *28. 11. 1906*

II°.- Ne pas avoir été reformé antérieurement

III°.- Demander à contracter un engagement au titre de la
Légion Etrangère pour *la durée de la guerre.*

PARIS, le *21. 10* 1933.

M. Zerkelhaub

--BUREAU CENTRAL DE RECRUTEMENT DE LA SEINE -- CENTRE DE VINCENNES

INSTRUCTION DU 2 SEPTEMBRE 1939

CENTRE SPÉCIAL DE RECRUTEMENT
DES ÉTRANGERSCentre Spécial de Recrutement
des Étrangers - BICÈTRE

681

MONSIEUR (1) TERKELTAUB Mendel Trojel

demeurant à (2) Paris, 41 Rue de Montsouris

nationalité (3) Polonais

est avisé qu'à la suite de la visite médicale qu'il a subie au Centre spécial de recrutement de la Légion Étrangère il a été reconnu apte ~~ou inapte~~ (4) physiquement à souscrire un engagement pour la durée de la guerre.

Il recevra en temps voulu une convocation pour signer son contrat. Aussitôt après la signature de ce contrat, il sera dirigé sur un centre d'instruction.

Il devra se procurer dans le délai le plus bref les pièces suivantes qu'il devra présenter lors de la signature de son contrat :

- a) ~~Soit la traduction en français de son acte de naissance certifié par un traducteur assermenté près d'un tribunal civil, soit la copie d'une pièce d'état civil équivalente certifiée conforme et accompagnée d'une traduction en français (passeport, carte d'identité, livret de famille, etc.).~~
- b) Un certificat délivré par le Maire, le Commissaire de Police ou le Consul constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs.
- c) S'il est âgé de moins de 20 ans, le consentement de son représentant légal.
- d) Copies certifiées des certificats professionnels, diplômes, permis de conduire, etc.

BICÈTRE, le 29 Septembre 1939.

Le Commandant du Centre,



(1) Nom et Prénoms.

(2) Indication de la résidence.

(3) Indication de la nationalité (polonaise, italienne, sans nationalité).

(4) Barrer la mention inutile. Si l'intéressé est inapte, barrer les alinéas suivants.

RÉGION DE PARIS

Place de Paris

10026
Ce certificat n'est valable que pendant 48 heures.

Modèle N° 1

Article 7 de l'Institution
du 25 Juillet 1937

CENTRE D'ENGAGEMENTS SPÉCIAUX
DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE DE BICÊTRE

DURÉE DE LA GUERRE

CERTIFICAT D'APTITUDE

Colonnais
Cerkeltau Mendel

délivré par l'Autorité militaire à M. Cerkeltau Mendel
qui a déclaré vouloir servir comme engagé dans la Légion étrangère.

Nous soussigné *chef de Bataillon Bravard* Commandant le Centre d'engagements spéciaux
de la Légion étrangère de *Bicêtre* certifions
que nous avons fait visiter par M. *A. PILLOT*
M. *TERKELTAUB* Médecin-Capitaine, Médecin *Lieutenant*

M. *TERKELTAUB* exerçant la profession de *Logotipiste*
né le *28 Novembre 1905* à *(1) Lodz*
résidant à *Paris, 41 Avenue Montcaumon (14^e)*
département de *Paris* fils de *(2) Israël*
et de *(3) Jacobowitz Hélène* domiciliés à *(4) Lodz*
Cheveux *(5) bruns* yeux *(6) bleus* sourcils *(7)*
menton *(8) Rond* nez *(9) Bornez*
visage *(10) Rond* renseignements physiologiques complémentaires :

Taille d'un mètre *70* centimètres ; poids : *68* Marques particulières : *(8)*

Et qu'il résulte de cette visite que M. *TERKELTAUB*
n'est atteint d'aucune infirmité et qu'il est sain, robuste et bien constitué (bulletins de visite à l'hôpital joints au dossier).

En conséquence, et après avoir reconnu par nous-même qu'il réunit la taille et les autres conditions requises
pour la Légion étrangère,

Nous déclarons que l'acte d'engagement qu'il demande à souscrire pour servir dans ce corps peut être reçu.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat signé de nous et de :

A. PILLOT
M. *Médecin-Capitaine*, Médecin

Fait à PARIS, le *29 Sept 1939*

L'Engagé,

8 MAI 1940
Le Médecin,

Le Commandant de Recrutement,

Le Chef de Bataillon BRAVARD Com^{te} le Centre Spéc.
de Recrutement des Etrangers de Bicêtre

M. Cerkeltau

Pauli



- (1) Lieu de naissance et pays.
- (2) Si ces renseignements sont connus.
- (3) Couleur, quantité.
- (4) Couleur de l'iris.
- (5) Forme du nez (rectil., concave, convexe).
- (6) Etat détaillé des dents.
- (7) Forme du visage (ovale, rond, carré).
- (8) Cicatrices, déformations, tatouages, etc.

Domicile 41 Rue O. Montsouris (14^e)

Situation de Famille Marié

Pièces d'Identité Carte d'Identité N.° 1421097

Situation Militaire NEANT

Aptitudes Spéciales Parle le Polonais, l'Allemand

Permis de Conduire NEANT

ACTE D'ENGAGEMENT (DURÉE DE LA GUERRE)

POLONAIS

BUREAU CENTRAL
DE RECRUTEMENT

nommé TERKELTAUB Mendel Fiszel
pour la LÉGION ÉTRANGÈRE (Titre Étranger)

Annexe de REUILLY
63, Boulevard Diderot
PARIS (12^e)

10026

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE, le 8 MAI 1940 s'est présenté
devant NOUS, Marcel Coudert, Intendant Militaire Adjoint,

M. TERKELTAUB Mendel, âgé de 34 ans, exerçant la profession de
typographe, résidant à Paris 41 rue de Montsouris
canton d. 14^e Arr., département de la Seine,
fils de Israël et de Jacobowitz Hélène
domiciliés à Lodz (Pologne)

LEQUEL a déclaré vouloir s'engager pour servir au titre étranger dans la Légion étrangère
et, à cet effet, nous a présenté :

1^o Un certificat délivré sous la date du 8 MAI 1940 par le Colonel Decrouez, commandant
le bureau central de recrutement de la Seine, et constatant que M. TERKELTAUB
n'est atteint d'aucune infirmité, qu'il réunit la taille et les autres conditions requises pour servir
dans la Légion étrangère ;

2^o Son bulletin de naissance (a déclaré ne pas le posséder) et être né le 28/11.1906
à Lodz (Pol.)

3^o Certificat de bonne vie et mœurs délivré par :

4^o C.I. 1421097
NOUS, Intendant Militaire,

après avoir reconnu la régularité des pièces produites par M. TERKELTAUB
lui avons donné lecture :

- 1^o Des articles 1^{er} et 4 de l'Ordonnance du 10 Mars 1831 ;
- 2^o De l'article 2 du décret du 14 Septembre 1864 relatif à la durée de l'engagement ;
- 3^o De l'article 9 de l'Instruction du 14 Mai 1932 relative à l'insoumission, lequel ordonne de
poursuivre comme insoumis les engagés qui ne se rendent pas à leur destination dans les délais prescrits ;
- 4^o Des articles 1, 2, 3, 5 et 6 du décret du 29 Avril 1937 relatif à la résiliation des engage-
ments dans la Légion étrangère ;
- 5^o De la décision ministérielle du 3 Septembre 1939 autorisant les engagements dans la
Légion étrangère pour la durée de la guerre.

Après quoi nous avons reçu l'engagement de M. TERKELTAUB
lequel a promis de servir avec honneur et fidélité pendant la durée de la guerre.

Le contractant a promis également de suivre le corps, ou toute fraction du corps, partout où
il conviendrait au Gouvernement de l'envoyer.

Lecture faite à M. TERKELTAUB du présent acte, il a signé avec nous.

SIGNALEMENT DE M. TERKELTAUB

Poids : <u>68 K^o</u>	Menton :
Taille : <u>1m 70</u>	Visage :
Cheveux : <u>bruns</u>	Dentition : <u>rond</u>
Sourcils :	Marques particulières : <u>bonne</u>
Yeux : <u>bleus</u>
Front :
Nez :

Renseignements physiologiques complémentaires :

L'intéressé :

M. Terkeltaub



Marcel COUDERT,
Intendant Militaire Adjoint.

Polonais

Légion Etrangère DURÉE DE LA GUERRE

N°
d'ordre

909

NOM

Lerkeltaub

prénoms

Mendel Fiszel

Né le . . . 28 Novembre 1906

à Lodz

profession . Lisbyliste

résidant à . Paris 14'

41 rue de Moutsoiris

décision
du Gal
Cdt la
région
de Paris

X

Fils de . Israël
et de . Jacobowitz Hélène
domiciliés à Lodz.

Cheveux . . bruns

yeux . . . bleus

front . . déjagé

visage . . . rond

marques particulières

taille 1 m 70 Poids 68 kg.

périmètre . . 90 indice . + 12

pieds

audition . . . Bonne et vite

dentition

C. D. { . . . 1
O. G. { . . . 1 Rectifié

Décision du médecin

apte service armé

Deby

7909